

AFFAIRE N°18 - Acquisition de la propriété PELTE à la Montagne, destinée à la création d'un centre de loisirs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain, comprises dans une zone d'aménagement différé récemment créée, en vue de la réalisation d'un centre de loisirs.

Ces terrains, d'une superficie totale de 81 ha 23 a ont fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur André PELTE pour le prix de 82 000 000 de FCFA, soit 1 640 000 FF, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ces terrains pour le prix de 1 640 000 FF.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE (Monsieur LAPIERRE ayant voté CONTRE).

x

x

Approuvé  
x St. Denis, le 21 mars 1975  
Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
Signé: J. P. PRAUST  
sur copie certifiée conforme  
le Directeur de la Coördination  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Equipements.  
V. HAUSSON